

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Dans l'affaire anglo-norvégienne des Pêcheries, le Président en exercice de la Cour internationale de Justice vient, à la suite d'un entretien avec les Agents des Parties, de fixer comme il suit, par une Ordonnance en date de ce jour, les délais de la procédure écrite :

Mardi, 31 janvier 1950, pour le Mémoire du Gouvernement du Royaume-Uni;

Mercredi, 31 mai 1950, pour le Contre-Mémoire du Gouvernement norvégien;

Jeudi, 31 août 1950, pour la Réplique du Gouvernement du Royaume-Uni;

Mardi, 31 octobre 1950, pour la Duplique du Gouvernement norvégien.

La Haye, le 9 novembre 1949.

---